

Contre le chômage et la précarité

1^{er} Décembre 2012 : CONVERGEONS !

■ Le Samedi 1^{er} décembre, les associations et syndicats de chômeurs, AC !, APEIS, CGT, MNCP, appellent à une manifestation à Paris ■ Divers réseaux, associations et syndicats appellent à converger ce jour-là contre le chômage et la précarité ■ Dans l'Éducation nationale et plus largement dans la fonction publique, même si le gouvernement a changé, le nombre de précaires ne cesse d'augmenter ■ La Fédération SUD éducation appelle à rejoindre les manifestations du 1^{er} décembre ■

Derrière les discours qui nous disent qu'il faut « refonder l'école », en ce qui concerne l'emploi les chiffres sont en effet sans équivoque :

- Plus de 170 000 agents non-titulaires travaillent au sein de l'Éducation nationale, ce qui en fait, de loin, le premier employeur d'agents non titulaires.
- Plus de 70 000 agents contractuels et vacataires (enseignants/administratifs) qui enchaînent au fil des années les contrats de travail au mépris du code du travail.
- Plus de 55 000 contrats aidés (CUI), embauchés pour 6 mois puis jetés sans avoir pu bénéficier de la moindre formation pourtant prévue par la loi.
- Plus de 50 000 Assistants d'Éducation travaillant à temps partiels.

Les conditions d'exercice et de rémunération de ces personnels, qu'ils/elles soient en remplacement ou dès la rentrée sur des postes vacants du fait de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader.

Par ailleurs, les derniers projets ministériels ne se privent pas de créer de nouveaux précaires :

- 500 assistant-e-s de prévention et sécurité pour des contrats de moins d'un an dans les cadres d'emploi des assistants d'éducation ;
- 18 000 « emplois d'avenir professeurs » (6000 par an) en CUI-CAE d'un an renouvelable 3 fois ;
- Plus de 20 000 admissibles aux concours supplémentaires de 2013, qui devront faire un CDD d'un an à tiers temps pendant leur master 2.

→ Le statut de fonctionnaire titulaire doit être la norme de l'emploi dans la Fonction Publique (Article 3 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.)

Toute cette précarité fragilise le service public, toute cette précarité engendre souffrance et pauvreté, toute cette précarité doit cesser !

MANIFESTONS CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ

Samedi 1^{er} décembre 2012, 14h place Stalingrad

SUD Éducation revendique la titularisation de tous les personnels non-titulaires sans condition de concours ni de nationalité.

Arrêt du recrutement de travailleurs précaires !

À travail égal, salaire égal et statut égal !



CDD
CDI
Vacataires
AED
AVS
ASco
EVS
CAE
CUI
A-P
APS
Emploi
d'avenir
Professeur

...

BASTA !